

NATURA 2000 en mer



Comité de pilotage des sites « Baie de Seine occidentale »

*Zone de Protection Spéciale
et
Zone Spéciale de
Conservation*

**14/06/2016 -
Sainte-Mère-Eglise**



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

Ordre du jour

1. Rappel des étapes d'élaboration du DOCOB (DREAL Normandie)
2. Présentation de la charte Natura 2000 en mer (CRPMEM)
3. Validation de la charte et validation du DOCOB (co-présidence)
4. Présentation des prochaines étapes (DREAL Normandie)
5. Présentation d'une fiche type « mesures de gestion » (AAMP)
6. Présentation des réflexions de mise en œuvre et d'évaluation des mesures du DOCOB (AAMP)
7. Questions diverses

1. Rappel des étapes d'élaboration du DOCOB

- **Lancement officiel du COPIL le 20/05/2011** : installation du COPIL et désignation des opérateurs techniques et associés
- Élaboration des diagnostics socio-économique dit « usages » et écologique dit « patrimoine naturel » → **Validés en COPIL du 18/04/2013**
- Réalisation de l'analyse de risque de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les engins de pêche maritime et proposition de mesures de gestion
- **COPIL du 08/04/2015** → **Mesures de gestion actées**

2. Présentation de la charte Natura 2000 en mer



Élément du DOCOB : outil contractuel / guide de bonnes pratiques

- **Répondre aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**
- Permet de **valoriser les bonnes pratiques des usagers pour les activités présentes sur les sites**
- Permet à l'adhérent de marquer un **acte fort d'engagement de gestion durable des sites**

Élaborée en collaboration avec l'ensemble des acteurs du site :

- 1 an de concertation
- 3 GT
- concertations et échanges avec les acteurs

Concerne les sites « Baie de Seine occidentale »

✓ *Estran et partie marine des autres sites adjacents seront pris en compte dans un second temps, en continuité et en cohérence avec les réflexions engagées en baie de Seine occidentale lors des phases de révision/élaboration.*

Organisation de la charte



	Recommandations	Engagements
<u>Générales</u> <i>Concerne l'ensemble du site et des activités</i>	Non contrôlables La signature se fait pour toutes les recommandations	Volontaires et contrôlables La signature se fait sur tout ou partie des engagements
<u>Par type d'activité</u> <i>Concerne l'ensemble du site pour une activité précise</i>	Non contrôlables L'adhérent doit signer l'ensemble des recommandations liées aux activités pour lesquelles il choisit de s'impliquer	Fermes et contrôlables Le signataire doit respecter les engagements qu'il a signés Non respect ⇒ suspension de l'adhésion ≤1 an
<u>Spécifiques aux manifestations nautiques</u> <i>Permet une dispense d'évaluation des incidences N2000</i>		Fermes et contrôlables Le signataire s'engage sur l'ensemble des recommandations et engagements généraux et sur les activités qui le concernent ainsi que sur l'ensemble des engagements spécifiques aux manifestations nautiques Non respect ⇒ 1 500 € d'amende 5



Engagements et recommandations de portée générale

Ex: « Je m'engage à informer et sensibiliser les usagers que je représente à l'existence des guides de bonnes pratiques qui rappellent les règles essentielles liées à la préservation de la ressource et du milieu marin »

- **1 engagement**
- **5 recommandations**

Ex: « Je prends connaissance des enjeux de conservation du patrimoine naturel et de la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000, notamment sur le site internet:

<http://reseau-manchemerdu nord.n2000.fr>

Objectifs:

- Favoriser la prise de conscience et la sensibilisation des usagers vis-à-vis des bonnes pratiques permettant un bon état de conservation du patrimoine naturel des sites
- Favoriser et valoriser l'implication des usagers à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel des sites



Recommandations et engagements par type d'activité (1)

- Engagements et recommandations adaptés aux activités pratiquées régulièrement sur le site

Exemple d'engagement: « Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent. »

Exemple de recommandation: « Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale. »

Objectifs:

- Préserver les enjeux du patrimoine naturel identifiés
- Promouvoir de bonnes pratiques adaptées à chaque type d'activité pratiquée sur le site.
- Promouvoir les guides de bonnes pratiques existants



Recommandations et engagements par type d'activité (2)

Activités concernées:

A. Navigation de plaisance



B. Activités nautiques motorisées (*jet-ski et motonautisme*)



C. Activités nautiques non motorisées hors engin de plage



(*canoë, kayak de mer, dériveur, catamaran, windsurf, kitesurf, Stand up paddle...*)

D. Plongée sous-marine et randonnée palmée



E. Chasse sous-marine

F. Pêche de loisirs



G. Pêche professionnelle

H. Survol d'aéronefs pilotés ou commandés à distance





Engagements spécifiques aux manifestations nautiques (1)

Mise en œuvre de la loi Warsmann

La loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives aussi appelée « loi Warsmann » offre la possibilité aux signataires de charte Natura 2000 d'être dispensés d'évaluation d'incidences.

*L. 414-4 du code de l'environnement « II.-Les programmes ou projets d'activités, de travaux d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiques selon les **engagements spécifiques définis par une charte** Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000. >>*

Avec l'accord du préfet maritime, l'organisation des **manifestations nautiques** récurrentes et de faible impact, pourra être dispensée d'évaluation d'incidences Natura 2000 sur les sites BSOC grâce à la signature de sa charte.



Engagements spécifiques aux manifestations nautiques (2)

Objectifs:

- Supprimer des démarches administratives
- Limiter l'impact des manifestations nautiques sur les habitats et espèces à enjeu des sites

Moyens :

- Mettre en place des engagements répondant à l'ensemble des enjeux des sites



Liste détaillée des manifestations concernées

- ✓ Les manifestations nautiques en mer soumises à déclaration avec délivrance d'un titre international ou national ou dont le budget d'organisation dépasse 100000 euros ou qui concernent des engins motorisés (LN)
- ✓ Les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur (LL1 / 50 et LPrémar)
- ✓ Les manifestations de kitesurf soumises à déclaration (LL1 / 50 et LPrémar)

Les manifestations empruntant des **itinéraires différents à chaque édition** ne sont pas concernées et devront faire systématiquement une évaluation des incidences N2000 sur les sites empruntés.



Engagements spécifiques aux manifestations nautiques (3)

3 types d'engagements s'ajoutent à l'ensemble des engagements de la charte :

➤ Engagements de portée générale

Ex: « L'organisateur s'engage à informer et à sensibiliser les participants et le public assistant à la manifestation sur la fragilité du milieu et il s'assure que les engagements et recommandations générales, les recommandations et engagements liés à son activité sont respectés dans la conception et l'organisation de chaque événement et au cours de la manifestation. »

➤ Engagements relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Ex: « L'organisateur s'engage à ne pas installer de marques de parcours, ni laisser ancrer de navire ou d'équipement sur les habitats d'intérêt communautaire. »

➤ Engagements relatifs à l'accueil à terre

Ex : « L'organisateur s'engage à ne pas stationner ou entreposer du matériel sur les habitats du haut de plage et les dunes. Les pratiquants et le public utilisent des parkings existants pour les voitures et les remorques »



Adhésion à la charte

- Charte signée pour une durée de **5 ans** (renouvelables)
- L'adhésion se fait auprès des Directions Départementales des Territoires et de la mer (DDTM) de la Manche ou du Calvados dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral



Transmettre à la DDTM (50 ou 14) :

- ✓ Une **copie de la déclaration d'adhésion à une charte N2000 (CERFA)**, remplie, datée et signée,
- ✓ La **copie du formulaire de la charte**, remplie, datée et signée, avec les engagements cochés,
- ✓ Une **copie des documents d'identité**.



Formulaires d'adhésion

2 types de formulaires distincts :

- ✓ Formulaires pour les engagements généraux et par activité
- ✓ Formulaires pour les engagements spécifiques aux manifestations nautiques

➤ Les formulaires seront disponibles en ligne sur les liens suivants :

- Documents CERFA : 15278*01 (hors manifestations nautiques)
15279*01 (manifestations nautiques)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-charte-Natura-2000,24356.html>

- Formulaires spécifiques aux sites :

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/baie-de-seine-occidentale-zpszsc>

3. Validation de la charte et validation du DOCOB



4. Présentation des prochaines étapes

Procédures administratives

- ✓ Le document d'objectifs de Baie de Seine occidentale est soumis à approbation par arrêté inter-préfectoral du préfet de la Manche et du préfet maritime Manche mer du Nord, compétents pour la gestion des sites Natura 2000.
- ✓ Les mesures de gestion liées à la pêche :

- *M1 : arrêt progressif du chalut de fond dans la bande des 3 milles nautiques*
- *M3 : création de zones de quiétude à proximité d'oiseaux marins*
- *M4 : réduction de l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par aloses et saumons*

- ✓ sont soumises à l'accord de la préfète de région Normandie, compétente en matière de pêche maritime (professionnelle et de loisir) après avis de la DIRM, avant approbation du DOCOB
- ✓ sont arrêtées par la préfète de région Normandie après approbation du DOCOB

5. Présentation d'une fiche « type » mesures de gestion



Objectifs et mesures de gestion 11 mai 2016

Objectifs et mesures de gestion

Document d'objectifs Natura 2000 « Baie de Seine occidentale DDC et DPO » - Objectifs et mesures de gestion - Page 2

Définition des objectifs et mesures de gestion:

- 18 mois de concertation
- 4 GT et une réunion de concertation qui ont permis de s'accorder sur les mesures de gestion à mettre en place sur le site
- 08/04/2015 : COPIL qui a permis d'acter les mesures

Les mesures M1 à M5 : mesures réglementaires

✓ élaborées en réponse à un contentieux européen

✓ tiennent compte de la spécificité de l'activité de

✓ pêche

✓ équivalent à évaluation d'incidence

✓ répondent aux objectifs de la directive « HFF » et « oiseaux » en cohérence avec DCSMM,

✓ PLAGEPOMI...

⇒ **réflexion intégrée et approche globale** du Cap Lévi aux Falaises du Bessin

Les mesures M6 à M13 : mesures contractuelles

✓ répondent aux objectifs de conservation de la DHFF et de la DO

Fiche MX		TITRE DE A MESURE					
Priorité		Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1							
Objectif							
Type de mesure							
Description de la mesure							
Enjeux et objectifs							
Habitats et espèces concernés	-						
Activité concernée	-						
Résultats attendus	-						
Périmètre d'application							
Partenaires et acteurs							
Porteur(s) de projet potentiel(s)							
Partenaire(s) technique(s) / Interlocuteurs							
Projets et fiches connexes							
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	-						
Fiche(s) complémentaire(s)							
Réalisation de la mesure							
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)							
Indicateurs de suivis	Indicateurs d'état						
	-						
Indicateurs de réalisation	-						
Calendrier et budget							

Partie « description, enjeux et objectifs »

Présentation standardisée et visuelle des mesures actées lors du COPIL du 08/04/2015

Partie « description, enjeux et objectifs »

Fiche MX		TITRE DE LA MESURE				
Priorité	Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1						
Objectif						
Type de mesure						
Description de la mesure						
Enjeux et objectifs						
Habitats et espèces concernés	-					
Activité concernée	-					
Résultats attendus	-					
Périmètre d'application						

Titre de la mesure
Couleur différente selon le **site concerné**
(**ZSC**, **ZPS**, **ZSC+ZPS**)
M1 et M4 concernent essentiellement la ZSC
M3 concerne la ZPS

Finalité de la mesure

Protection : protection directe d'habitat ou d'une espèce contre une pression identifiée

Restauration : rétablissement d'un habitat ou d'une espèce, (réduction des pressions et/ou intervention favorisant un rétablissement accéléré)

Suivi : suivre l'évolution de l'état de conservation de l'espèce ou l'habitat ciblé.

Connaissance : Développement des connaissances sur un habitat ou une espèce afin d'améliorer les mesures de gestion.

Communication : communiquer sur le site Natura 2000 et ses enjeux.

Veille : réalisation d'une veille sur une thématique en lien avec le site Natura 2000.

Périmètre d'application de la mesure:

Sites concernés : prise en compte de la mobilité des espèces ; volonté de cohérence sur la zone élargie à la baie de Seine occidentale

Ex: les mesures 2 à 5 couvrent également les sites N2000 voisins (Tatihou-St-Vaast-la-Hougue ; Marais du Cotentin et du Bessin, baie des Veys ; Basses vallées du Cotentin et baie des Veys ; Falaises du Bessin occidental)

Zones concernées: (coordonnées GPS, cartes)

Ex: la mesure 8 concerne la façade (mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires).

Résultats attendus de la mesure

Ex M1 : réduire les pressions physiques sur les habitats, maintenir ou restaurer les habitats et leurs fonctions

Activité(s) concernée(s)

Ex M3 : pêche professionnelle et de loisir, toute navigation

Objectif acté lors du COPIL du 8/04/2015

Ex :A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités

Type de la mesure

Réglementaire / volontaire / animation / études et suivis

Description de la mesure :

Bien fondé, mise en œuvre, modalité d'application...

Habitats/ espèces concernés :

Ex M1 :

- Sables fins propres et légèrement envasés (1110-1)
- Sables moyens dunaires (1110-2)

Fiche MX		TITRE DE A MESURE					
Priorité		Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1							

Objectif	
Type de mesure	

Description de la mesure	
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	-
Activité concernée	-
Résultats attendus	-
Délimètre d'application	

Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	
Partenaire(s) technique(s) / Interlocuteurs	
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	-
Fiche(s) complémentaire(s)	

Réalisation de la mesure	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	Indicateurs d'état
	-
	-
Indicateurs de réalisation	-

Calendrier et budget	

Partie « partenaires, projets connexes, réalisation de la mesure »



Porteurs de projets
Acteurs susceptibles de piloter/coordonner la mise en œuvre de la mesure
Ex M5 : AAMP, DREAL, DIRM, DDTM

d'application	
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	
Partenaires techniques / Interlocuteur(s)	
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes en cours ou proposés	
Fiche(s) complémentaire(s)	
Réalisation de la mesure	
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	

Partenaires techniques / interlocuteurs
Acteurs susceptibles d'apporter un soutien technique pour la mise en place de mesures ou sources d'informations :
Ex M11 : ONG, Universités, MNHN, fédérations sportives..

Projets et fiches connexes
Ex M11 : autres programmes de sciences participatives régionaux, nationaux (Obsmam, Faune-Normandie, vigie-mer...)

Fiches complémentaires
Fiches mesures complémentaires sur le site considéré
Ex Fiche M1 :
- M2 (mesure pilote),
- M5 (intégrer la réglementation au plan interservices),
- M10 (connaissance),
- M12 (suivi et évaluation),
- M13 (communication).

Réalisation de la mesure
Description succincte de la phase de réalisation de la mesure
Ex : Mise en place de balisages, de panneaux d'information,...



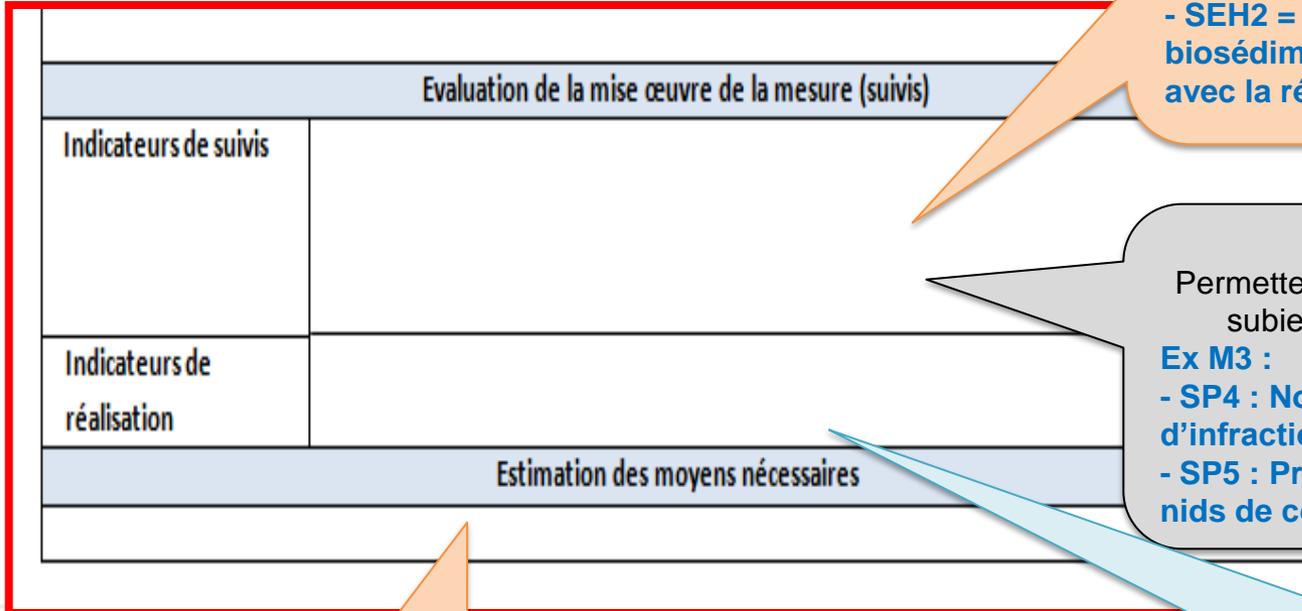
Fiche MX		TITRE DE A MESURE					
Priorité		Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1							

Objectif	
Type de mesure	

Description de la mesure	
Enjeux et objectifs	
Habitats et espèces concernés	-
Activité concernée	-
Résultats attendus	-
Périmètre d'application	
Partenaires et acteurs	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	
Partenaire(s) technique(s) / Interlocuteurs	
Projets et fiches connexes	
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés	-
Fiche(s) complémentaire(s)	
Réalisation de la mesure	

Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)	
Indicateurs de suivis	Indicateurs d'état
	-
Indicateurs de réalisation	-
Calendrier et budget	

Partie « évaluations (suivis), estimation des moyens nécessaires »



Indicateurs d'état

Permettent d'évaluer l'état de conservation des habitats et espèces à enjeu

Ex M1 :

- SEH1 = Etat de conservation des habitats
- SEH2 = Evolution des caractéristiques biosédimentaires des fonds meubles en lien avec la réduction des pressions physiques

Indicateurs de pression

Permettent de mesurer le niveau de pressions subies par l'espèce ou l'habitat à enjeu

Ex M3 :

- SP4 : Nombre de dérangements et d'infractions constatés
- SP5 : Proportion de macrodéchets dans les nids de cormorans

Indicateurs de réalisation

Permet d'évaluer le degré de mise en œuvre de la mesure

Ex M3 :

- SR1 : Mise en place de la réglementation et du balisage
- SR2 : Nombre d'opérations de contrôle effectuées
- SR3 : Nombre de suivis mis en place

Estimation des moyens nécessaires

Estimation du temps voire du budget nécessaires à la réalisation de la mesure
(nb jour /an)

6. Présentation des réflexions de mise en œuvre et d'évaluation des mesures du DOCOB



Mise en place d'un outil de gestion :

le tableau de bord

- Réflexion de l'AAMP au **niveau national** pour la gestion et l'évaluation de **tout type d'AMP** (PNM, RNN, N2000...), à décliner pour chaque site
- Permet **d'organiser et de planifier la gestion** du site dans l'espace et dans le temps de façon pragmatique, objective et transparente.
- **Indispensable à la programmation** du travail du gestionnaire
- Permet **le partage** avec les acteurs du territoire, en clarifiant les enjeux et les objectifs que le gestionnaire et ses partenaires se fixent et souhaitent atteindre au travers d'actions spécifiques,
- Permet **le suivi et l'évaluation** de la gestion du site à l'aide d'**indicateurs** offrant une vue synthétique de la situation et des tendances observées pour les enjeux de l'AMP
- Permet le **rapportage de l'état de conservation** des espèces et des habitats d'intérêt communautaire des sites BSoc à la **Commission Européenne**

Elément pour lequel le site a une responsabilité et dont on doit maintenir ou améliorer l'état de conservation

Etat ou fonctionnement ciblé / situation initiale

Que visons nous à 15 ans ?

Conditions à remplir pour atteindre l'OLT

Suivis mis en œuvre pour évaluer l'état de conservation à long terme

ENJEU (ex : oiseaux nicheurs)		Objectif à long terme						
Représentativité du site pour l'enjeu	OLT Ex : Maintien de l'intégrité de la colonie des îles St-Marcouf	État ciblé	Niveau(x) d'exigence		Métriques	Indicateurs	Suivis d'état	
			Ex : Maintien/amélioration des effectifs nicheurs /esp		Ex: Evolution des effectifs et de leur représentativité par espèce	Ex: Pop. Oiseaux nicheurs	Ex : SEO2 effectifs /esp	
État de conservation	à moyen/court terme							
Particularités du site			Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Mesures de gestion		Suivis (pressions, connaissances, réalisation)
État initial								

Facteurs naturels et anthropiques, positifs ou négatifs qui conditionnent les habitats et espèces

choix opérationnels établis au regard de l'analyse des facteurs qui influencent les habitats ou espèces

Que devons-nous faire pour parvenir aux résultats attendus ?

Suivis mis en œuvre pour évaluer : l'état des connaissances - les pressions subies par l'habitat/espèce - le niveau de réalisation de la mesure



Le tableau des correspondances

L'outil Tableau de Bord propose des aménagements de la nomenclature actuelle (enjeu, objectif de gestion) et ajoute une échelle supra : l'objectif à long terme.



Un **tableau des correspondances**
entre les enjeux/objectifs/mesures du DOCOB
et
les enjeux/objectifs/mesures du tableau de bord

Enjeux	Enjeux du tableau de bord	OLT du tableau de bord
<p>Fonds meubles : Conservation des fonds de sable fin plus ou moins envasés à faible profondeur et de leurs fonctionnalités (zone de reproduction et d'alimentation).</p>	<p>Fonds meubles : Sables fins +/- envasés</p>	<p>Maintien / amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités des sables plus ou moins envasés</p>
<p>Récifs: Conservation des forêts de laminaires, de leurs fonctions (zone de production et de reproduction) et de leur diversité.</p>	<p>Récifs</p>	<p>Maintien / amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités des habitats rocheux, et en particulier des forêts de laminaires</p>
<p>Avifaune nicheuse I: Connaissance et maintien de l'intégrité de la colonie d'oiseaux nicheurs des îles de Saint-Marcouf</p>	<p>Avifaune nicheuse</p>	<p>Maintien de l'intégrité de la colonie d'oiseaux nicheurs des îles de Saint-Marcouf</p>
<p>Avifaune nicheuse II: Maintien de la fonctionnalité de la baie de Seine occidentale pour les oiseaux marins nichant sur le site ou à proximité</p>		<p>Maintien des capacités d'accueil de la baie de Seine occidentale pour les oiseaux marins et côtiers en période de reproduction.</p>
<p>Avifaune en Mer : Maintien des ressources alimentaires nécessaires à l'avifaune.</p>	<p>Elément du patrimoine naturel pour lequel le site a une responsabilité et dont on doit maintenir ou améliorer l'état de conservation</p> <p>Avifaune en période internuptiale</p>	<p>Etat ou fonctionnement ciblé par rapport à la situation initiale</p>
<p>Avifaune en Mer II : Réduction des sources de mortalités d'oiseaux en mer, notamment celles liées aux pollutions d'origine marine (hydrocarbures et macrodéchets).</p>		<p>Maintien de la contribution de la ZPS baie de Seine occidentale au bon état des populations d'oiseaux marins et côtiers en période internuptiale (hivernage, estivage, migrations)</p>
<p>Avifaune en Mer III : Connaissance et suivi des effets des évolutions climatiques sur l'avifaune marine.</p>		<p>Certains enjeux sont des « résultats attendus » du TdB</p>

7. Questions diverses

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

BAIE DE SEINE OCCIDENTALE

DHFF FR 2502020 / DO FR 2510047



Merci pour
votre attention
et votre participation

